

La police de sécurité du quotidien : premier bilan

par Franck DURAND

*Maître de conférences (HDR) de droit public
à l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

*Directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)
de Reims*

*Membre du CRDT (EA 3312) Université de Reims Champagne-Ardenne
et membre associé du CERSA (UMR 7106) Université de Paris II – CNRS*

Membre du Conseil d'administration de l'AFDSD

C'est lors du meeting électoral organisé le samedi 10 décembre 2016 à la Porte de Versailles, que le candidat Emmanuel Macron, après avoir affirmé « *Nous devons protéger contre les nouveaux risques, contre un monde qui change* », a annoncé le recrutement de dix mille policiers et gendarmes supplémentaires, ainsi que le rétablissement d'une police de proximité, n'hésitant pas à louer ce qu'il appelait alors « *la bonne idée de Lionel Jospin et Jean-Pierre Chevènement* ».

Depuis lors, le président Emmanuel Macron, tout à la fois désireux d'affirmer davantage une volonté de rupture avec l'ordre ancien et surtout, ne souhaitant pas encourir les reproches de laxisme et d'angélisme souvent adressés à la gauche de l'échiquier politique en matière de sécurité intérieure et dont la police de proximité serait, précisément, la preuve flagrante, n'a cessé de s'employer à récuser tout lien entre la police de proximité telle qu'elle existait sous Lionel Jospin avant d'être supprimée par Nicolas Sarkozy, et la police de sécurité du quotidien (PSQ) qu'il appelle de ses vœux.

Mais, si le chef de l'État s'est personnellement engagé pour dire ce que ne serait pas la police de sécurité du quotidien, il s'est en revanche montré plus évasif quant aux modalités précises qu'elle devrait revêtir, se contentant d'énoncer quelques grands principes et renvoyant à son ministre de l'Intérieur le soin d'élaborer le contenu concret de la réforme, après la mise en œuvre d'une vaste concertation.



L'importance accordée à la police de sécurité du quotidien par le président Macron au travers de son implication directe et la lourdeur du processus mis en œuvre pour élaborer et présenter cette réforme, témoignent, s'il en était besoin, de sa dimension politique. Toutefois, la police de sécurité du quotidien reste entourée d'un certain nombre d'imprécisions et d'incertitudes, tant au niveau de son élaboration (I), qu'en ce qui concerne ses caractéristiques (II).

I. L'élaboration de la police de sécurité du quotidien

Le rôle joué personnellement par le président de la République à l'égard de la police de sécurité du quotidien démontre clairement que les enjeux de la PSQ vont bien au-delà de la seule volonté de réformer une partie de l'activité de la police pour la rapprocher des citoyens. Il s'agit en fait du pivot central de la politique sécuritaire du nouveau chef de l'État qui inclut l'ensemble des mesures marquantes devant être prises sous son quinquennat, telles que la réforme de la procédure pénale ou bien encore la réflexion d'ensemble sur le développement de la notion de sécurité globale devant succéder à la logique du continuum de sécurité. C'est dire que derrière l'enjeu manifeste de la PSQ, consistant à se distinguer de la police de proximité tout en rapprochant les forces de police du terrain (A), existe bel et bien un enjeu latent consistant à définir de façon concertée la politique publique de sécurité du quinquennat du président Emmanuel Macron (B).

A. La volonté de se distinguer de la police de proximité tout en rapprochant les forces de police du terrain

Créée par le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, en 1998, la police de proximité, fortement axée sur la prévention et la résolution des conflits, illustre une nouvelle conception du métier de policier sur le terrain, destinée à combattre la délinquance et à ramener la paix dans les quartiers, en étant ancrée dans le quotidien de la population.

Principal détracteur de la police de proximité, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, lors de sa venue au commissariat de Bellefontaine, dans le quartier du Mirail à Toulouse, le 3 février 2003, avait indiqué qu'« *Organiser un match de rugby pour les jeunes du quartier, c'est bien mais c'est pas la mission première de la police* », sonnait ainsi de façon quelque peu caricaturale le glas de la police de proximité. Derrière ces critiques, apparaissaient clairement les reproches d'angélisme et de laxisme, donc d'inefficacité, traditionnellement adressés à la gauche par la droite et l'extrême droite de l'échiquier politique.

L'idée d'une force de proximité est toutefois réapparue cinq ans plus tard, sous la forme des UTeQ (Unités territoriales de Quartier) créées en 2008 par Michèle Alliot-Marie en Seine-Saint-Denis, à Marseille et à Toulouse, puis étendues à





l'ensemble du territoire¹, composées de policiers titulaires en tenue et basées en principe au sein d'un commissariat central de police ou d'un hôtel de police.

Le 17 août 2010, en déplacement dans le Var, le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, annonçait la suppression des UTeQ au profit de la création des brigades spécialisées de terrain (BST). Afin de marquer la spécificité de celles-ci, le ministre précisait qu'elles devaient être « *composées de fonctionnaires expérimentés, travaillant en tenue d'intervention* » avec comme mot d'ordre « *le terrain, le terrain et encore le terrain* ».

Cette persistance d'une police en permanence sur le terrain, quel que soit son nom, démontre clairement la nécessité d'une force de sécurité au contact direct de la population, à la fois pour répondre sans délai à ses attentes et pour réagir immédiatement face aux incivilités et aux actes pénalement qualifiés. Si le consensus est manifeste sur cette présence policière au plus près des citoyens, les divergences apparaissent quant à ses modalités d'organisation et s'agissant de la nature et des formes de son intervention.

Souhaitant concrétiser sa promesse de campagne, le président Macron, cinq mois après son élection, fixe le cap qu'il assigne au ministre de l'Intérieur s'agissant de la police de sécurité du quotidien. S'il reste fidèle au principe d'une force de proximité, le chef de l'État, lors de son discours du 18 octobre 2017 traçant les principaux axes de la politique de sécurité qu'il entend développer au cours de son quinquennat, s'est employé à récuser toute ressemblance entre la défunte « *police de proximité* », mise en place de 1998 à 2002 et la « *police de sécurité du quotidien* » qu'il entend créer. Cette volonté clairement affichée de ne pas ressusciter la police de proximité telle qu'elle existait sous le Gouvernement Jospin témoigne sans nul doute de la persistance des critiques adressées à celle-ci. Pour autant, le président Macron n'a guère livré d'éléments concrets sur ce que doit être la PSQ.

Livrant le bilan peu flatteur des faits de délinquance enregistrés au cours des trois mois précédents (plus de 22 000 vols violents, plus de 65 000 vols de véhicules, plus de 57 000 coups et blessures) le chef de l'État entend, en outre, prendre en considération des éléments trop souvent tenus pour quantité négligeable par les pouvoirs publics : « *tout ce qu'on ne mesure pas, ces incivilités qui font que dans notre République une femme seule craint parfois de rentrer tard le soir ou qu'une personne âgée a peur de sortir de chez elle* ».

Ainsi, fort de ces constats qui ne peuvent, de toute évidence, que légitimer une nouvelle forme d'intervention des pouvoirs publics et couper court à toute contestation quant à la nécessité d'une réforme, le président définit un périmètre d'action particulièrement large, en soulignant que « *la sécurité du quotidien, c'est lutter contre tout ce qui fait naître chez nos concitoyens les sentiments d'insécurité qui leur donnent l'image de l'impuissance publique. Les cambriolages, les implantations de campements illicites, les rodéos sauvages, les occupations des halls d'immeubles, les*

1. Il existait une cinquantaine d'UTeQ en 2010.



incivilités dans la rue et dans les transports, le harcèlement de rue pour les femmes, tout cela alimente le malaise dans notre pays. »

B. La définition concertée de la politique publique de sécurité du quinquennat du président Emmanuel Macron

Revendiquant la mise en œuvre d'une méthode consistant à partir des réalités du terrain pour élaborer une réforme d'avenir, le ministère de l'Intérieur a organisé, du 28 octobre au 10 décembre 2017, une vaste concertation reposant sur un questionnaire adressé à chaque policier et à chaque gendarme, afin de recueillir son avis et son ressenti, et sur l'organisation par chaque préfecture de réunions de réflexion sur la PSQ.

La concertation s'est déroulée au niveau départemental et national, associant des élus, des organisations syndicales de la police, des structures de concertation de la gendarmerie, des représentants des policiers municipaux, des acteurs de la sécurité privée et des transports, ainsi que des chercheurs. Plus de cinq cents réunions ont ainsi été organisées dans les départements, tandis que plus de cent-cinquante contributions ont été adressées par des syndicats, des universitaires, des entreprises, ou bien encore, des associations d'élus.

Le questionnaire adressé à chaque membre des forces de sécurité de l'État, a reçu 70 057 réponses émanant à 49 % de policiers et à 51 % de gendarmes. Son dépouillement a révélé, de la part des policiers et des gendarmes interrogés, une claire volonté de retrouver le terrain et de se concentrer sur le cœur de métier des forces de l'ordre : 74 % d'entre eux estiment ainsi que les tâches indues empiètent sur leurs missions essentielles – opinion largement partagée et relayée par la hiérarchie – et 73 % jugent que les missions administratives les éloignent du terrain.

S'agissant plus spécifiquement de leurs opinions et de leurs attentes à l'égard des forces de l'ordre, 78 % des policiers et des gendarmes interrogés déclarent ne pas avoir les moyens juridiques nécessaires pour agir, 70 % estiment que les condamnations judiciaires ne sont pas assez dissuasives, tandis que 68 % pointent un manque de personnel et 66 % soulignent la trop grande complexité des procédures ainsi que leur caractère chronophage.

Ce bilan, qualifié malgré tout de « *constructif et engageant* », est présenté par les pouvoirs publics comme traduisant « *un engouement fort* » à l'égard de la réforme devant déboucher sur la mise en place de la police de sécurité du quotidien.

Dans un courrier en date 8 février 2018 accompagnant le dossier de presse consacré à la PSQ, le ministre de l'Intérieur, après avoir rappelé que « *La sécurité est la priorité des Français. Elle est aussi celle de ce Gouvernement* », souligne que ce projet qui vise « *à améliorer significativement les conditions d'exercice des forces de l'ordre pour mieux assurer la protection des Français a été élaboré à partir d'une large concertation [...] De ce débat au plus près de terrain, ont émergé cinq grands axes d'action* » :

- une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées ;

- une police et une gendarmerie respectées ;
- une nouvelle police sur-mesure adaptée aux spécificités de chaque territoire ;
- faire entrer la police et la gendarmerie dans l'ère du numérique ;
- mettre en place une PSQ qui sera partenariale.

Enfin le ministre conclut que « *la Police de Sécurité du Quotidien, c'est donc une nouvelle philosophie, une nouvelle doctrine, un nouvel état d'esprit pour la police et la gendarmerie. C'est un projet qui entend donner toute latitude aux acteurs de terrain, car ce sont eux qui connaissent, sur leur territoire, la réalité du crime et de la délinquance et qui sont à même de proposer les solutions de sécurité les plus adaptées.* »

Si l'on peut saluer les ambitions ainsi affichées, l'on peut aussi déplorer l'absence totale de précision concernant les mesures concrètes qui devraient être prises et leurs modalités de mise en œuvre.

Par décret du Premier ministre en date du 19 mars 2018, une mission de réflexion sur la définition d'un continuum de sécurité, s'inscrivant dans le cadre de la mise en place de la PSQ, est confiée aux députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue, respectivement avocate et policier, ancien chef du RAID, illustrant la volonté d'associer les parlementaires à la vaste concertation déployée par le gouvernement.

De plus, les pouvoirs publics semblent avoir pris conscience que le retrait des policiers du terrain est un aveu d'impuissance qui ne peut qu'amener à un constat d'échec. La substitution d'une logique répressive d'intervention à une logique préventive de présence permanente sur le terrain, trop souvent présentée comme délibérée, malgré les diverses tentatives inavouées de reconstitution d'une police de proximité, semble avoir enfin fait la preuve de son inefficacité. Surtout, semble s'imposer l'idée qu'il est aujourd'hui devenu indispensable de développer une véritable complémentarité des modes d'intervention dans le cadre d'une coproduction de sécurité renouvelée.

Soulignant que « *la police de sécurité du quotidien a une vocation profonde : construire dans notre pays une société rassemblée et apaisée* », le ministre de l'Intérieur témoigne que l'instauration de la police de sécurité du quotidien est conçue comme excédant très largement la simple réforme d'une activité de police pour constituer une refondation du rapport entre les forces de l'ordre et les citoyens.

II. Les caractéristiques de la police de sécurité du quotidien

L'annonce, par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, le 8 février 2018, des grands axes de la réforme instaurant la PSQ, n'a pas suffi à dissiper le malaise très perceptible concernant la difficulté persistante rencontrée par les pouvoirs publics pour déterminer précisément les modalités de mise en œuvre de celle-ci. À la faveur d'une véritable concertation opérée par la voie institutionnelle au

sein de la gendarmerie nationale puis de la police nationale, ont émergé des propositions permettant – tout au moins partiellement – de décliner ces grands axes sur le terrain, en tenant compte des spécificités de celui-ci. Aussi important-il de souligner la volonté de refondation (A) qui connaît toutefois une mise en œuvre laborieuse (B).

A. Une volonté de refondation

La police de sécurité du quotidien traduit, selon le ministère de l'Intérieur, la volonté de mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière de sécurité intérieure, reposant essentiellement sur cinq axes : une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées ; une police et une gendarmerie respectées ; une police et une gendarmerie sur mesure ; une police et une gendarmerie connectées ; une police et une gendarmerie partenariales.

1. Une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées

Ce premier objectif repose sur trois axes principaux, qui sont l'augmentation du nombre de policiers et de gendarmes, le réinvestissement des forces de sécurité sur le terrain et la réforme de la procédure pénale.

La restauration des ambitions de la police et de la gendarmerie nationales passe, tout d'abord, par le renforcement de leurs effectifs. À cet égard, l'effort consenti est ambitieux, puisqu'il vise à créer pas moins de dix mille postes de policiers et de gendarmes sur la durée du quinquennat du président Macron.

Ensuite, la réforme prévoit que les forces de sécurité soient recentrées sur leur cœur de métier, ce qui suppose en premier lieu la fin de tâches administratives jugées indues. Ainsi, les un million huit cents mille procurations établies en 2017 par les services de gendarmerie représentent l'équivalent de cinquante-cinq mille patrouilles de deux gendarmes sur une durée de quatre heures. Outre l'établissement des procurations, doivent également cesser : les gardes statiques devant les préfectures (recours aux vigiles des sociétés privées de sécurité) et les extractions judiciaires (reprises par l'administration pénitentiaire).

Dans la même logique, afin de pouvoir mettre plus de policiers et de gendarmes sur le terrain, la substitution de personnels opérationnels par des personnels administratifs sur les fonctions de soutien sera poursuivie, afin de dégager deux mille cinq cents postes dans la police et mille cinq cents postes dans la gendarmerie.

Enfin, la procédure pénale sera repensée dans le sens d'un allègement et autour de trois grands objectifs : renforcer le pouvoir des enquêteurs ; renforcer l'effectivité de la sanction (forfaitisation et éloignement des délinquants) ; moderniser l'enquête (dématérialisation des procédures).

Le renforcement des pouvoirs des enquêteurs doit résulter de la délivrance d'une habilitation unique à l'officier de police judiciaire et de l'extension des pouvoirs des agents de police judiciaire et des officiers de police judiciaire.

L'effectivité de la sanction peut, quant à elle, être renforcée par le développement de la forfaitisation de certaines infractions (sont ainsi envisagés l'outrage sexiste, le vol à l'étalage, la vente à la sauvette ou bien encore l'usage de stupéfiants).

La réforme de la procédure pénale doit, en outre, s'accompagner d'une dématérialisation des procédures.

2. Une police et une gendarmerie respectées

Afin d'atteindre cet objectif, l'État souhaite renforcer la protection de ses forces en veillant à ce que des sanctions effectives soient prises à l'encontre des auteurs d'agressions contre les forces de sécurité et de secours en mettant en œuvre de nouvelles mesures d'anonymisation et en réagissant systématiquement en cas de mise en cause injustifiée des forces de l'ordre.

En contrepartie de ce renforcement de la protection des policiers et des gendarmes est attendu, de la part de ceux-ci, un comportement irréprochable, garanti par la sanction de tout manquement au code de déontologie et à l'usage proportionné de la force publique.

De plus, prenant la mesure du malaise qui s'est développé au sein des forces de l'ordre, l'État entend mettre en œuvre de nouvelles mesures destinées à mieux prévenir les suicides en améliorant la coordination entre l'encadrement et les médecins de prévention, en renforçant les dispositifs de soutien psychologique d'accompagnement des policiers et des gendarmes, ainsi qu'en densifiant les modules de formation de gestion du stress et des crises et de détection des signaux de fragilité.

La restauration du respect et de la crédibilité des forces de l'ordre passe aussi par un effort budgétaire permettant de rénover ou de renouveler le parc immobilier et l'ensemble du matériel.

S'agissant de l'immobilier, la police nationale se voit dotée de 196 millions d'Euros par an (soit une augmentation de 5,4 %) afin de financer vingt-neuf nouvelles opérations ; la gendarmerie nationale, quant à elle, bénéficie de 101 millions d'euros par an, (soit un accroissement de 9 %) afin de financer quarante-sept nouvelles opérations représentant 9 700 logements.

En matière de nouveaux matériels, la police bénéficie de 150 millions d'euros par an (soit un accroissement de 50 %) pour financer l'acquisition de 15 000 voitures et de 50 000 gilets pare-balles, ainsi que d'armes non létales. Dans le même temps, la gendarmerie se voit octroyer 143 millions d'euros par an (soit une augmentation de 15 %) pour l'achat de quinze mille voitures, de vingt mille gilets pare-balles et d'armes non létales.

La formation des policiers et des gendarmes doit également être remodelée. Ainsi, les modules de formation initiale et continue doivent être densifiés. Les policiers voient l'effort porter sur la connaissance de l'environnement local, les échanges avec la population et le recueil du renseignement opérationnel, tandis que la formation des gendarmes doit mettre l'accent sur le contact de proximité et le contact numérique.

Enfin, l'harmonisation entre les échelons hiérarchiques de la police et de la gendarmerie doit être renforcée.

3. Une police et une gendarmerie « sur mesure »

La mise en place de la PSQ s'effectuera progressivement, de façon à irriguer l'ensemble du territoire, mais pas de manière uniforme dans sa totalité. Elle doit être plus spécifiquement mise en œuvre par la police nationale dans soixante « *quartiers de reconquête républicaine* » et par la gendarmerie nationale au sein de vingt « *départements mieux accompagnés* ». La différence sémantique traduit d'emblée une différence de méthode à mettre en œuvre, mais aussi, implicitement, une différence de degré de difficulté, tant la « *reconquête* » semble plus incertaine – ou, à tout le moins – plus difficile, que le « *meilleur accompagnement* ».

En zone police nationale, dans un premier temps, trente quartiers de reconquête républicaine sont déterminés, à raison de quinze en septembre 2018² et quinze autres en janvier 2019 ; trente autres quartiers s'y ajouteront fin 2020. Six cents effectifs supplémentaires seront spécialement dédiés à la PSQ, tandis qu'un délégué cohésion « *police / population* » sera nommé. Les quartiers retenus au titre de la PSQ sont choisis sur la base de deux critères qui sont, d'une part, une délinquance marquée et, d'autre part, l'importance des trafics et des incivilités.

La reconquête républicaine des quartiers retenus repose sur six axes d'intervention : une présence renforcée des forces de sécurité, un contact accru avec la population, une action judiciaire territorialisée, une lutte accentuée contre la délinquance organisée et les trafics de stupéfiants, une action conjointe des ministères, une contractualisation avec les partenaires locaux.

En zone gendarmerie nationale, vingt départements³ seront mieux accompagnés et bénéficieront, à ce titre, de cinq cents effectifs dédiés. Les départements ont

2. Les villes dont un ou plusieurs quartiers ont été retenus dès 2018 sont : Sarcelles-Garges-lès-Gonnesse ; Trappes ; Champigny-sur-Marne ; Aulnay-sous-Bois – Sevran ; Corbeil-Essonne ; Lille ; Strasbourg ; Besançon ; Lyon ; Marseille ; Montpellier ; Toulouse ; Pau ; Bordeaux et Nouméa.

3. Les vingt départements ainsi retenus sont : l'Ain, le Calvados, la Charente-Maritime, le Finistère, le Gard, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Isère, la Loire-Atlantique, l'Oise, le Puy-de-Dôme, le Bas-Rhin, le Rhône, la Haute-Savoie,

été choisis en fonction d'une croissance démographique forte, d'une densification des flux de personnes, biens, marchandises et de l'incidence du développement des grandes métropoles.

Les responsables de terrain bénéficieront d'une plus grande latitude grâce à la déconcentration de l'élaboration des stratégies de lutte contre la délinquance et à la déconcentration des moyens. Les responsables locaux des forces de sécurité se verront également reconnaître une plus grande autonomie au travers d'une plus forte latitude de décision dans l'organisation interne des services (adaptation des plages horaires de présence du terrain, fusion d'états-majors, mutualisation de services). Enfin, la gestion et l'organisation de la chaîne logistique seront améliorées, tandis qu'un budget spécifique sera prévu pour des actions de cohésion de groupe.

La gendarmerie nationale entend également poursuivre et élargir l'expérimentation des « *brigades et groupes de contact* », leur nombre devant atteindre deux-cent-cinquante unités d'ici 2019, dont au moins une par département.

Enfin, les formations sur l'accueil des victimes seront renforcées.

4. Une police et une gendarmerie connectées

De nouveaux outils numériques seront mis en place⁴, de nouveaux moyens pour lutter contre les cyber menaces seront développés⁵, enfin des logiciels d'anticipation, d'analyse décisionnelle et de traitement des images de vidéo protection seront élaborés.

Des services dématérialisés seront également mis en place pour les usagers : extension du périmètre de pré-plaintes en ligne à partir de 2018, afin de diminuer l'attente pour les usagers et d'améliorer l'accueil, expérimentation des plaintes en ligne afin de diminuer les déplacements dans les commissariats et de dégager plus de temps d'enquête sur le terrain.

Dès 2018, est ouvert un accès numérique aux forces de police et de gendarmerie avec le lancement de la « *brigade numérique* », plate-forme ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en plusieurs langues (français, anglais, italien, allemand), constituant un espace d'orientation et de renseignement. Dans le même esprit, a été mise en place, le 27 novembre 2018, une plateforme afin de faciliter le signalement des faits de violences sexuelles et sexistes.

les Deux-Sèvres et la Vendée. S'y ajoutent deux départements situés outre-mer : la Guyane et Mayotte.

4. 110 000 tablettes numériques « Neo », dotées de nouvelles applications, seront acquises en 2020 (dont 60 000 dans la gendarmerie et 50 000 dans la police) et 10 000 caméras-piétons supplémentaires seront déployées, d'ici à 2019.

5. 826 cyber-patrouilleurs et 800 personnels dédiés seront chargés de lutter contre le *dark web* et d'élaborer une nouvelle stratégie cyber.



5. Une police et une gendarmerie partenariales

Le constat de la pluralité et la diversité des acteurs du monde de la sécurité⁶ doit amener à repenser le continuum de sécurité. Intitulé « *D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale* », le rapport Thourot-Fauvergue s'inscrit délibérément, selon ses auteurs, « *dans les attentes et les axes de la police de sécurité du quotidien, dont elle partage la philosophie* ». Souhaitant améliorer l'articulation et les conditions de la collaboration des multiples forces de sécurité, distinctes mais complémentaires, les auteurs du rapport préfèrent au concept de « continuum de sécurité » celui de « sécurité globale », mieux à même, selon eux, de rendre compte de la participation de tous au processus de coproduction de sécurité. Après avoir procédé à de nombreuses consultations et dressé un rapide état des lieux des forces de sécurité en France aujourd'hui, les rapporteurs, constatant la montée en puissance des partenaires des forces de sécurité de l'État que sont les polices municipales et les sociétés privées de sécurité, considèrent qu'une mobilisation collective est plus que jamais nécessaire pour mettre en place un dispositif de sécurité globale.

B. Une mise en œuvre laborieuse

Devant l'insuffisance manifeste de contenu de la réforme élaborée par le ministère de l'Intérieur, les forces de sécurité ont été invitées à développer en interne, par la voie institutionnelle, une réflexion permettant de déterminer concrètement les mesures devant être mises en œuvre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Sont ainsi remontées du terrain de nombreuses propositions qui ont permis de donner véritablement corps à la PSQ, en lui procurant un contenu concret.

Mais, dans l'esprit de ses promoteurs, la police de sécurité du quotidien ne concerne pas seulement la police nationale et la gendarmerie nationale, elle implique aussi le concours des maires et des polices municipales, ainsi que celui des citoyens eux-mêmes.

Parfaite illustration des différences organiques et fonctionnelles existant entre la police nationale et la gendarmerie nationale, la mise en place de la police de sécurité du quotidien a suivi un cheminement différent au sein des deux forces. Ainsi, aussitôt après la présentation de la police de sécurité du quotidien par le ministre de l'Intérieur, la gendarmerie nationale s'est engagée résolument dans la mise en place de la réforme et s'est employée à le faire savoir, comme en témoigne l'important processus de communication qu'elle a déployé autour de ce thème,

6. Sont ainsi directement impliqués dans le monde de la sécurité : 250 000 policiers et gendarmes, 21 500 agents des polices municipales, plus de 4 000 agents de sécurité dans les sociétés de transport, 165 000 professionnels de la sécurité privée, plusieurs dizaines de milliers de salariés des bailleurs privés et 618 000 élus locaux.



contrairement à la police nationale qui, dès le début, a semblé beaucoup plus en retrait sur cette question.

La Police nationale se trouve, à l'égard de la police de sécurité du quotidien, dans une posture particulière. Sur le plan politique, plusieurs syndicats et une partie de la hiérarchie ont manifesté une certaine hostilité ou, à tout le moins, de fortes réticences vis-à-vis de la PSQ. La première crainte exprimée est que le financement de cette nouvelle forme de police ne donne pas lieu à l'octroi de moyens budgétaires supplémentaires, mais soit prélevé sur les crédits pour l'instant affectés à d'autres tâches, ce qui aurait pour effet d'entraîner des coupes budgétaires au détriment des services existants pour financer la PSQ. Le deuxième fondement de l'hostilité de la police nationale à l'égard de la PSQ est la persistance d'un traumatisme résultant de la mise en œuvre de la police de proximité : après s'être engagée dans cette voie sur ordre du ministre de l'Intérieur, la police s'est vue reprocher par la nouvelle majorité politique son angélisme et sa naïveté. Bien que ces critiques visaient en fait le gouvernement Jospin, afin d'asseoir le reproche de laxisme adressé à la gauche en matière de sécurité, certains policiers se sont sentis directement mis en cause.

Sur le plan technique, la gendarmerie nationale dispose de trois atouts majeurs dans la mise en œuvre de la PSQ : une structure hiérarchique pyramidale qui facilite l'exécution des ordres de façon identique dans l'ensemble de l'institution ; un maillage territorial qui, bien que distendu par les récentes fusions de brigades, reste assez étroit et qui permet d'affirmer que la notion de proximité est intimement liée au travail quotidien du gendarme, aspect renforcé par le fait que celui-ci vit, au quotidien, avec sa famille, sur le territoire d'exercice de ses fonctions ; enfin, un moindre nombre de quartiers sensibles au sein de sa zone de compétence.

L'instauration de la police de sécurité du quotidien a également vocation à s'inscrire dans le cadre d'une coproduction de sécurité renforcée. Ainsi, rappelant que le maire est l'interlocuteur privilégié des Français sur les questions de sécurité locale, les pouvoirs publics souhaitent qu'une nouvelle stratégie soit élaborée avec chaque maire, sur la base de trois axes d'action prioritaires qui sont la professionnalisation et la coopération renforcée avec les polices municipales, le développement des systèmes de vidéo-protection et la prévention situationnelle. Le rapport Thourot-Fauvergue souligne tout particulièrement la nécessité d'une étroite collaboration entre l'État et les collectivités locales dans la mise en place d'une sécurité globale.

La PSQ doit également s'accompagner d'un renforcement du lien entre police et population, notamment en assurant la sensibilisation de la population aux questions de sécurité grâce à la généralisation des interventions dans les établissements scolaires et à la présentation du rôle des forces de l'ordre dans le cadre du Service National Universel. De plus, la vigilance citoyenne doit être développée en adaptant localement le dispositif de participation citoyenne, en systématisant les référents proximité dans chaque commissariat et brigade et en nommant un

réfèrent sécurité dans chaque conseil de quartier et conseil citoyen. Il importe, toutefois, d'encadrer précisément la participation des habitants à leur propre sécurité pour ne pas que se développe une culture de l'auto-défense. Il semble donc préférable, comme le suggèrent les pouvoirs publics, de renforcer la participation des citoyens à la production de sécurité par le développement de la garde nationale⁷ et des réserves de la police et de la gendarmerie⁸.

Enfin, la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien doit faire l'objet d'une évaluation menée par une structure dédiée : le « *Lab'PSQ* », en lien avec les forces de l'ordre, les syndicats, les élus locaux, les universitaires et chercheurs, les entrepreneurs, les préfets et un panel citoyen. Affirmant « *la fin du pilotage par le chiffre* », le ministère de l'Intérieur attend du Lab'PSQ le suivi et l'évaluation de la qualité des nouveaux services. Il semble toutefois difficile de conclure que l'évaluation, qui constitue en elle-même un enjeu politique, puisque devant attester de l'efficacité de la réforme dont elle est un élément, puisse être complètement à l'abri de toute arrière-pensée.

L'économie des trafics illicites en tous genres constitue un enjeu tel que l'on imagine mal ses bénéficiaires renoncer sans lutter à l'emprise qu'ils exercent sur certaines parties du territoire. Vaincre cette résistance prévisible suppose que soient engagés des moyens massifs, démarche difficile à concilier avec le souci de renouer un contact paisible avec la population, sauf à ce que celle-ci se persuade qu'elle a tout intérêt à collaborer avec les forces de l'ordre dans leur mission de « *reconquête républicaine* », plutôt qu'à pactiser avec les délinquants qui font régner la peur pour asseoir leur contrôle de certains quartiers.

Quoi qu'il en soit, la récurrence de la volonté d'instaurer une police de terrain semble témoigner de la nécessité de celle-ci ou, tout au moins, de l'existence d'un besoin supposé à cet égard. Ceci soulève le problème de la dimension sociale du rôle des agents de police, du financement de cette forme de police ou bien encore des moyens à déployer pour garantir son acceptation sur l'ensemble du territoire.

Se présentant, avant tout, comme un changement de méthode, plus proche, plus simple et plus moderne, la police de sécurité du quotidien parviendra peut-être à surmonter ces handicaps pour endiguer le développement de la délinquance. Il est toutefois permis d'en douter, si l'on songe que bon nombre des éléments constitutifs de cette « *nouvelle méthode* » ont déjà été posés voici plusieurs décennies. Ainsi est-ce le cas de la nécessaire écoute de la population au plus près du terrain, de la prééminence de l'échelon local – alors même que les polices municipales, polices de proximité par excellence semblent dans cette réforme cantonnées au rang de simples supplétifs – ou bien encore de la coproduction de sécurité. Pour autant, il faut saluer l'heureuse évolution que constitue l'abandon d'une logique d'intervention, principalement répressive,

7. Un objectif de 10 000 réservistes a été fixé pour 2020.

8. 3 500 réservistes supplémentaires sont attendus dans la police, tandis que la gendarmerie doit pérenniser ses 30 000 réservistes.

au profit d'une présence accrue sur le terrain, tout à la fois préventive et répressive.

In fine, il semble d'ores et déjà acquis que le succès de cette réforme dépendra avant tout de la détermination des pouvoirs publics et du courage politique dont ils sauront faire preuve.